ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CHARTE QUALITÉ

Dordogne Périgord LE DÉPARTEMENT

Liste des Bureaux d'Étude adhérents

1er juillet 2023

Avec le soutien financier de

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Le département de la Dordogne est situé à l'affleurement de plusieurs horizons géologiques différents. Par conséquent, la nature des sols peut varier d'une parcelle à l'autre voire au sein de la même parcelle.

En Assainissement Non Collectif (ANC) la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l'habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit s'appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d'études spécialisé afin de s'assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l'impact financier pour l'usager pouvant être important.

Le Département de la Dordogne, en concertation avec l'Agence de l'Eau, les SPANC et les bureaux d'étude propose de mettre en application une Charte qualité disponible sur le site internet du Conseil départemental (www.dordogne.fr rubrique Environnement / Assainissement Non Collectif)

L'étude de conception à la parcelle consiste à trouver la meilleure adéquation entre le projet du maître d'ouvrage et les caractéristiques de la parcelle et de son environnement avec comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et le fonctionnement pérenne du système.

Le bureau d'études, par son adhésion volontaire, s'engage à :

- prendre en compte les souhaits des maîtres d'ouvrage tout en protégeant la santé publique et la salubrité
- disposer des assurances civiles et décennales nécessaires pour exercer sa mission,
- respecter la réglementation, les normes en vigueur et le cahier des charges de la Charte,
- rechercher la solution optimale d'ANC d'un point de vue « technico-économique »,
- définir les caractéristiques du dispositif d'ANC le plus adapté à l'usage, à l'immeuble et à la parcelle,
- se tenir à disposition du SPANC afin de lui fournir toutes les informations et explications sur les études réalisées.

Le comité de suivi de la Charte a donc validé la liste de bureaux d'études adhérents à cette charte. Pour tout renseignement ou question éventuelle vous pouvez contacter le secrétariat de la Charte assuré par le service de la gestion de l'Eau du Conseil départemental de la Dordogne au 05.53.02.56.11 ou b.aumettre@dordogne.fr

Bureau d'ÉTUDES	Représentant	Adresse	Coordonnées
2A Conception	Jean-Luc GUERBOIS	11 lot les hauts de Tayac 24620 LES EYZIES	05 53 46 06 57 07 80 15 13 55 2aconception.contact@gmail.com
ADSA Vigouroux	Stéphane VIGOUROUX	270 rue des Droits de l'Homme 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC	05 57 43 70 04 07 86 25 88 56 adsa.vigouroux@outlook.com
ALIOS Ingénierie	Baptiste AUDIGER	38 Boulevard Jean Moulin 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS	05 53 35 53 28 baptiste.audiger@alios.fr
AL'Terre et Eau	Richard LANGLET	Ogres 24160 SAINT JORY LAS BLOUX	06 16 21 76 96 rlanglet@free.fr
Aqualis	Arnaud SANS	37 avenue Maurice Levy 33700 MERIGNAC	05 56 13 68 77 06 25 03 33 48 cedric.leclainche@aqualis-ees.fr
CJ Sol Périgord	Julien CHROBACK	Clavieras Est 24750 BOULAZAC	06 85 06 68 68 cjsolperigord@hotmail.com
Conseils Etudes Environnement	Luc GABETTE	3 route du Clos des Loups Le Souchou 24210 AZERAT	05 55 70 98 87 06 82 94 88 49 cgabette@aol.com
EauSai	Stéphane GARCIA	4 chemin des Eyrins 33460 MARGAUX CANTENAC	06 35 24 94 59 eausai.concept@gmail.com
EF Etudes	Christophe CUENIN	1 Impasse de Recouvrance 17100 SAINTES	05 46 95 58 73 06 42 69 34 96 c.cuenin@ef-etudes.fr
Optisol	Stella DAGASSAN	14 rue de Chandos 24700 MONTPON MENESTEROL	05 53 82 67 36 06 43 63 89 98 agence24@be-optisol.fr
SOND&EAU	François HACQUARD	215 rue du Cabarot 16410 GARAT	05 45 61 34 18 06 32 39 02 08 contact@sond-et-eau.fr
Triscos	Jean-François TRISCOS	6 rue de Couhins 33850 LEOGNAN	05 56 72 28 92 06 80 90 92 87 jftriscos@aliceadsl.fr